

L'accès aux droits de carrières



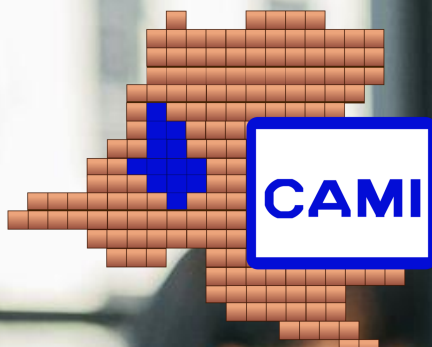
CAMI

Par Popol MABOLIA YENGA

Directeur Général du Cadastre Minier



- Qui sommes-nous ?
- Comment avoir accès aux droits des carrières ?
- Combien d'espace prévu dans la province du Lualaba
- Quel est le défi ?
- Comment faire face au défi ?
- Quelles sont les perspectives ?



Qui sommes-nous ?

Cadastre Minier

TECHNIQUE


Etablissement public

SCIENTIFIQUE

Gestion du domaine minier ainsi que celle des titres miniers et des carrières.



- Autorisation d'Exploitation de Carrière Temporaire ;
- Autorisation d'Exploitation de Carrière Permanente.



Autorisation de Recherches des Produits de
Carrières.

CONDITIONS D'ACCES

Autorisation de Recherches des Produits de Carrières.

- périmètre demandé est disponible.
- requérant est la première personne à demander un droit minier sur le périmètre.
- capacité financière (Extrait de compte).
- compétence technique nécessaires .
- attestation fiscale.
- attestation de bonne vie et mœurs des associés.
- Extrait de casier judiciaire des associés.
- Engagement écrit de déclarer les profits et revenus réalisés.

Autorisation d'exploitation de carrières temporaires.

- démontrer l'existence d'un gisement économiquement exploitable
- plan d'Atténuation et de Réhabilitation.
- titulaire d'un Permis de Recherches ou d'Exploitation à l'intérieur de son périmètre;
- le titulaire d'un droit foncier à l'intérieur de sa concession foncière;
- le responsable d'une organisation à vocation humanitaire ou d'intérêt communautaire.

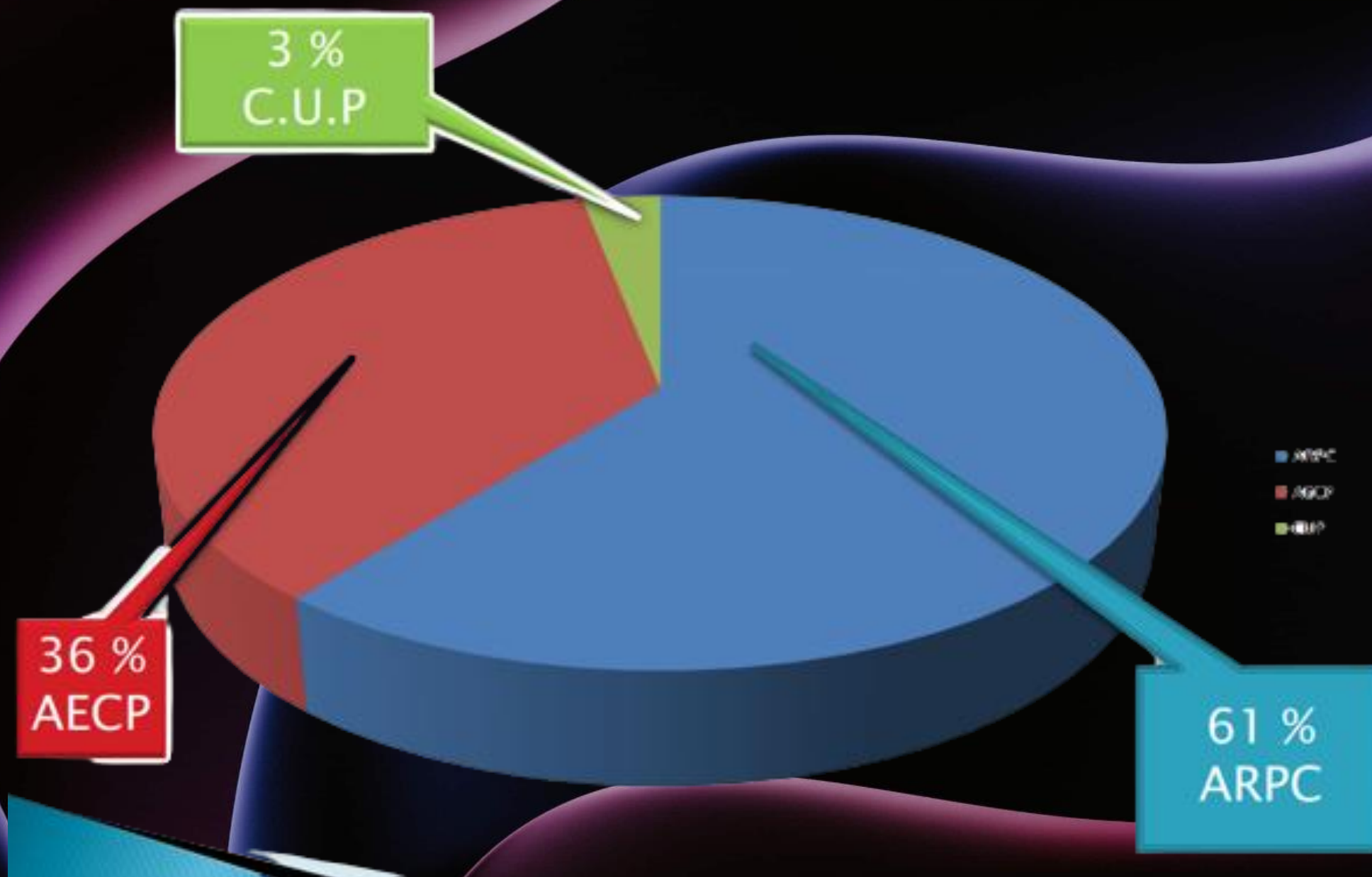
Autorisation d'exploitation de carrières permanente.

- démontrer l'existence d'un gisement en présentant une étude de faisabilité.
- acte d'engagement de se conformer au cahier des charges.
- le titulaire d'une Autorisation d'Exploitation de Carrière Temporaire autres que les organismes à caractère humanitaire.
- le titulaire d'une Autorisation de Recherches des Produits de Carrière.
- le titulaire d'un Permis d'Exploitation ou d'un Permis d'Exploitation de Petite Mine à l'intérieur de son périmètre.

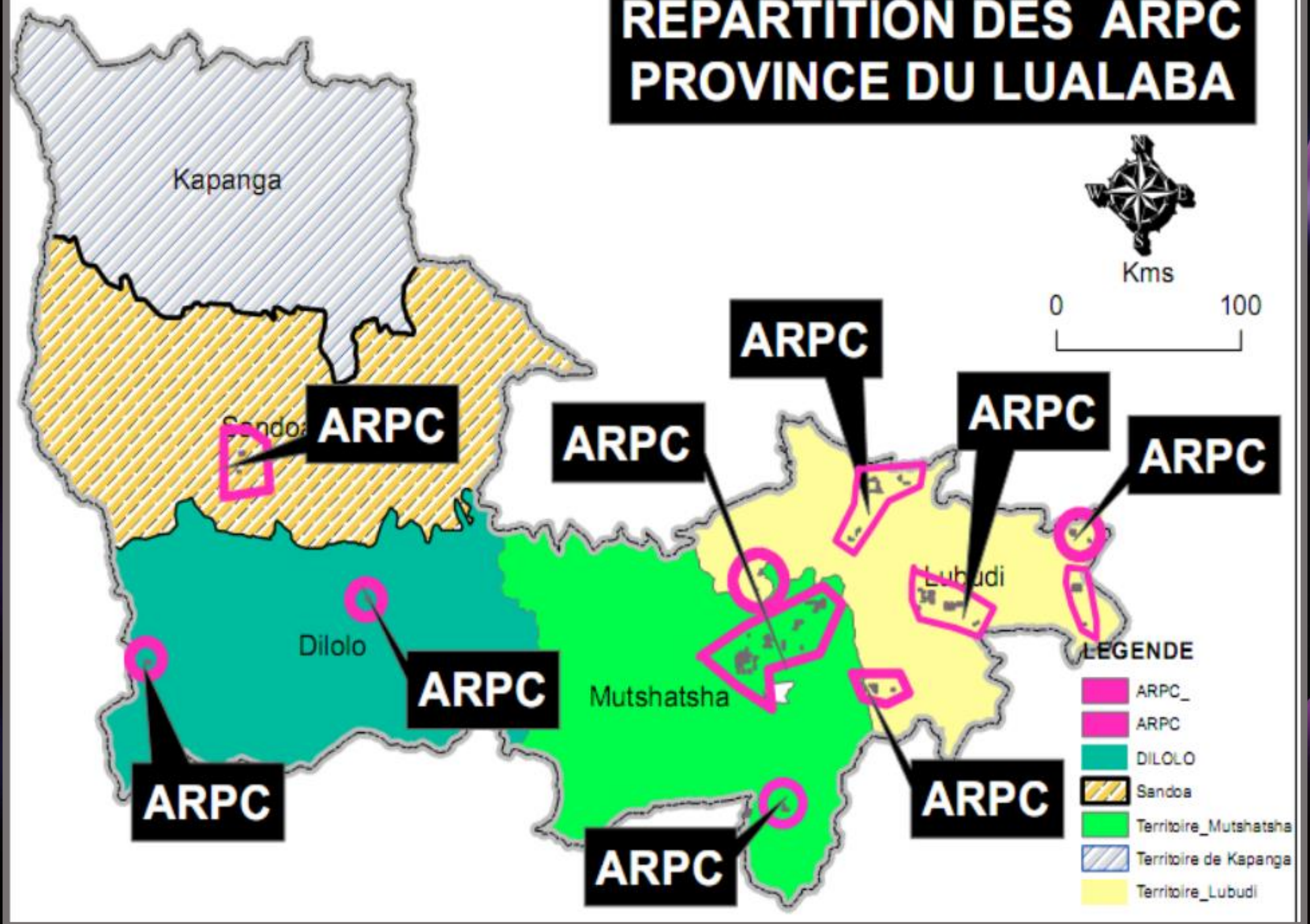
DROITS DE CARRIERES DANS LA PROVINCE DU LUALABA

DROITS DE CARRIERES	NOMBRE	%
ARPC	122	61
AECP	73	36
CUP	6	3
TOTAL	201	100

DROITS DE CARRIERES DANS LA PROVINCE DU LUALABA



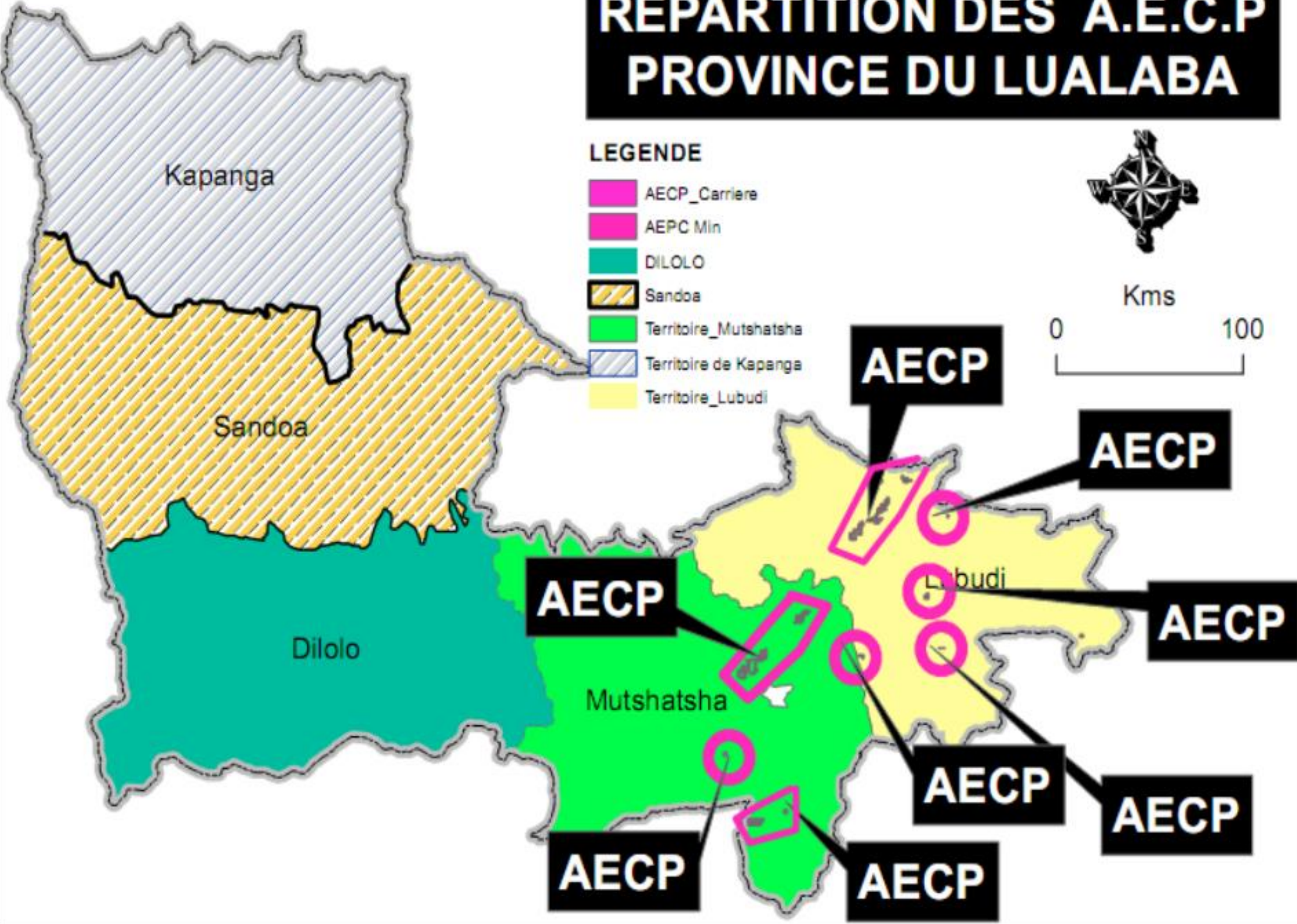
REPARTITION DES ARPC PROVINCE DU LUALABA



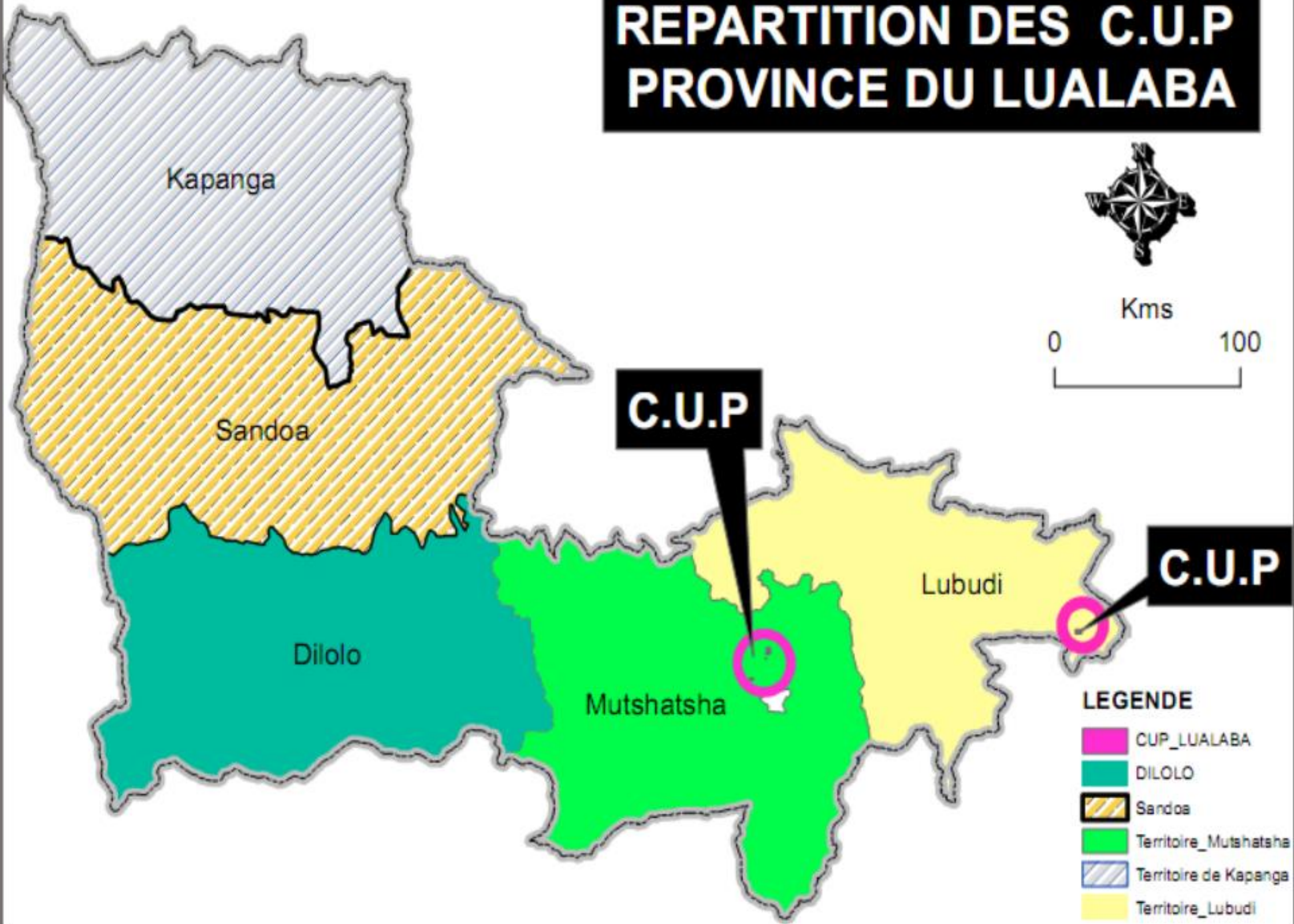
REPARTITION DES A.E.C.P PROVINCE DU LUALABA

LEGENDE

- AECP_Carriere
- AEPC Min
- DILOLO
- Sandoa
- Territoire_Mutshatsha
- Territoire de Kapanga
- Territoire_Lubudi



REPARTITION DES C.U.P PROVINCE DU LUALABA



LE DEFI

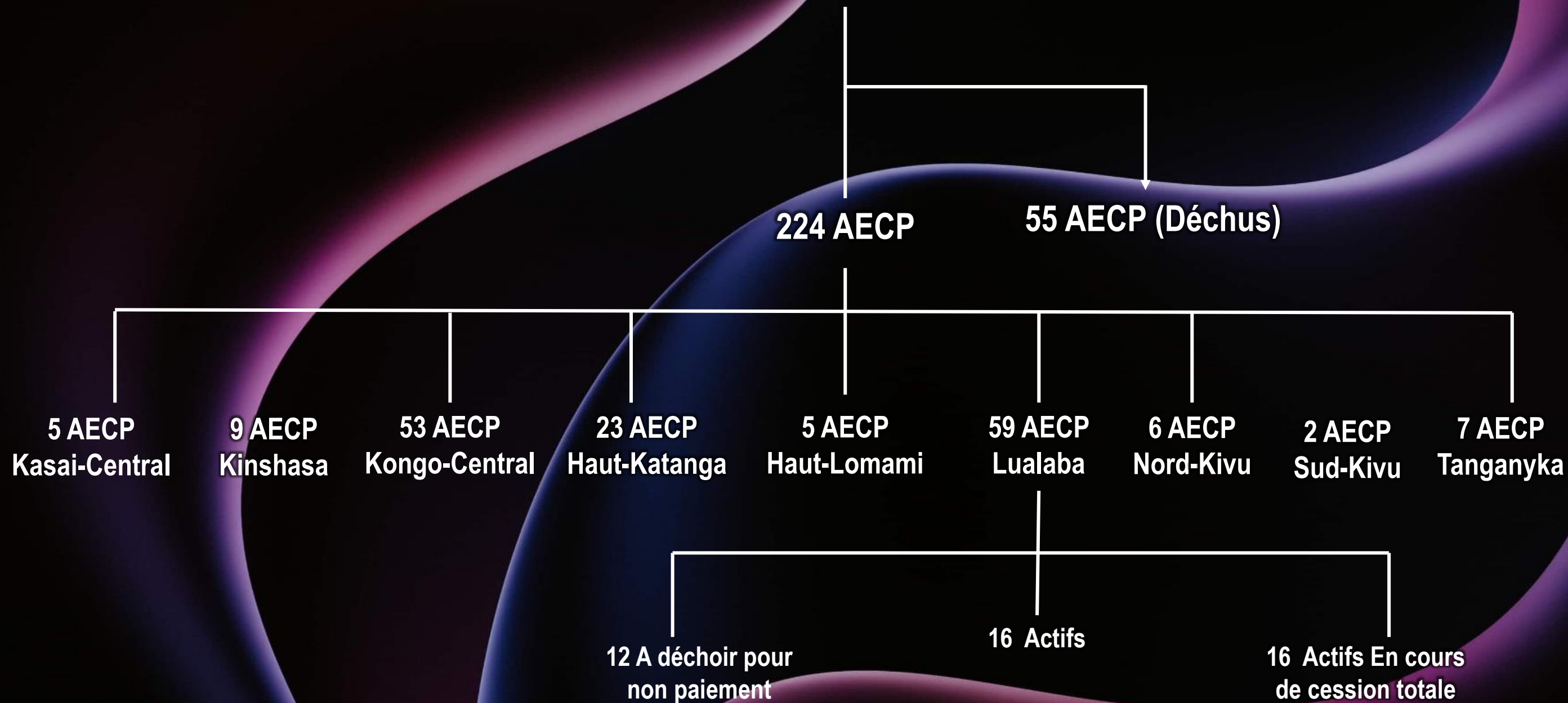
Les principales actions envisagées pour le Programme sont :

- La réhabilitation et/ou l'entretien de 38 936 Km de route et de 444 ouvrages d'art ;
- La construction de 418 mini centrales solaires et de 471 km d'éclairage public ;
- La construction de 3 071 forages et de 447 sources d'eau aménagées ;
- La construction de 238 marchés modernes ;
- La construction de 145 bâtiments administratifs dans les chefs-lieux des territoires et de 636 bâtiments administratifs dans les chefs-lieux des secteurs ;
- La construction de 1 450 logements du staff dirigeant des territoires en raison de 10 dans chaque chef-lieu ;
- 788 centres de santé et 1 210 écoles à construire et/ou à réhabiliter et équiper.

PDL 145
TERRITOIRES



463 Espaces affectés à l'exploitation des carrières





Financement



- NORD UBANGI
- SUD UBANGI
- EQUATEUR
- TSHUAPA
- MONGALA
- MAI-NDOMBE
- SANKURU
- BAS UELE
- HAUT UELE
- TSHOPO
- ITURIE
- KWANGO
- KWILU



Financement

**Merci pour votre
attention**